

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: NEOTECH VELOURS HPC
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Peinture en phase aqueuse
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KROME PEINTURE  
4, Avenue Antoine Becquerel  
F-33600 PESSAC  
France  
Tél: +33 (0)5 57 26 66 00  
Télécopie: +33 (0)5 57 26 66 33
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
EUH208 Contient du (de la) • 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, • Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1).  
Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: NA

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol  
- N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246
  - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
- N° Id: 613-088-00-6 - N° CE: 220-120-9 - N° CAS: 2634-33-5  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315  
\* SGH05 - Lés. oc. 1 - H318  
\* SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - H400  
- (Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05%)
  - Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1)

- N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9  
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
 - SGH (Système Général Harmonisé)  
 \* SGH06 - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331  
 \* SGH07 - Sens. cut. 1 - H317  
 \* SGH05 - Corr. cut. 1B - H314  
 \* SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - H410  
 - (Skin Corr. 1B; H314: C >= 0,6% - Skin Irrit. 2; H315: 0,06% <= C < 0,6% - Eye Irrit. 2; H319: 0,06% <= C < 0,60% -Skin Sens. 1; H317: C >= 0,0015%)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:     | En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.      |
| 4. 1. 2. Inhalation:            | Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.   |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.  |
| 4. 1. 5. Ingestion:             | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.   |

#### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 4. 2. 1. Inhalation:            | En pratique, l'exposition à des concentrations dangereuses est improbable car un avertissement est d'abord donné par des effets irritants. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Le test au timbre sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés irritantes.   |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.   |
| 4. 2. 4. Ingestion:             | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.                                      |

#### 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

NA

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |  |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | mousse résistant aux alcools   |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.<br>Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Porter un appareil respiratoire autonome.  |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | extincteurs à base d'eau   |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.<br>Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.   |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.  |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.  |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:   | Conserver le récipient bien fermé.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard.<br>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.<br>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).<br>Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.<br>Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.<br>Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.   |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.   |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.<br>Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.   |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Sol imperméable formant cuvette de rétention.   |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage:  | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | Pas de matériaux spécialement à signaler.   |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:   | Eviter les emballages métalliques non protégés.   |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | NA  |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle:    |   |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol : VME ppm = 20 - VME |

mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246

Donnée non disponible.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc ou en plastique

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Protection de la peau et du corps:

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux

9. 1. 2. Couleur: blanc

9. 1. 3. Odeur: NA

9. 1. 4. PH: 8

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: NA

9. 1. 6. Point d'éclair: NA°C

9. 1. 7. Limites d'explosivité: NA

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.45

9. 1. 9. Viscosité: NA

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Soluble dans l'eau

9. 2. 2. Liposolubilité: NA

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: NA

9. 3. Autres données: Quantité maximum de COV : 30 gr/L

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10. 2. Stabilité chimique: NA

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: NA

10. 4. Conditions à éviter: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

10. 5. Matières incompatibles: NA

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Non disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	L'inhalation peut provoquer un oedème pulmonaire.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
11. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
11. 3. Sensibilisation:	Non disponible.
11. 4. Toxicité chronique:	Non disponible.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Non disponible.
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	Non disponible.
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	Non disponible.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non disponible.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non disponible.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non disponible.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	NA
12. 6. Autres effets néfastes:	Non disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR, IMDG.
14. 2. Numéro ONU:	Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement:	NA
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	NA
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	NA

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |  |       |
|--|-------|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | REACH |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:   | NA    |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

- |   |   |
|---|---|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.<br/> H317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br/> H315 Provoque une irritation cutanée.<br/> H318 Provoque de graves lésions des yeux.<br/> H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.<br/> H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br/> H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br/> H312 Nocif par contact cutané.<br/> H332 Nocif par inhalation.<br/> H301 Toxique en cas d'ingestion.<br/> H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes &lt;ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus&gt; à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée &lt;indiquer la voie d'exposition&gt;.<br/> H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br/> H311 Toxique par contact cutané.<br/> H331 Toxique par inhalation.<br/> H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.<br/> H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br/> H330 Mortel par inhalation.<br/> H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br/> H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> |
| 16. 2. Avis ou remarques importantes:                             | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.   |
| 16. 3. 1. Date de la première édition:                            | 1/02/2019   |
| 16. 3. 2. Version:  | 1   |
| 16. 4. Réalisé par:   | Sds   |